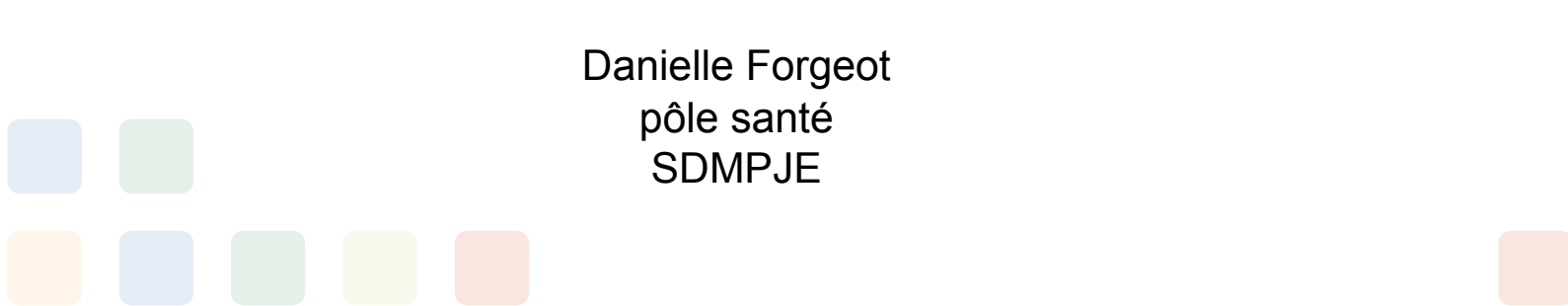


Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Evaluation de l'ensemble des collaborations impliquant la PJJ et les consultations jeunes consommateurs dont les 8 CJC créées dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies
2008-2011

Danielle Forgeot
pôle santé
SDMPJE





Pourquoi une évaluation ?

Réaliser un état des lieux

Valoriser les pratiques professionnelles et leur créativité

Conforter le recours aux CSAPA et au CJC

Repérer les points d'ajustement

*Contribuer à la dynamique des terrains, à la démarche
d'accompagnement des professionnels et au
développement des partenariats*

La prise en charge des mineurs sous protection judiciaire

requiert des capacités d'adaptation et de la créativité